

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le lundi 3 octobre 2016 à 19 h 40.

Sont présents à cette séance:

Siège no 1 Monsieur Marc Grenier
Siège no 2 Monsieur Cléo Proulx
Siège no 3 Monsieur Éric Rouillard
Siège no 4 Madame Josette Labbé
Siège no 5 Monsieur Marc Poulin
Siège no 6 Monsieur Jean-Louis Bonin

Le conseil siège avec quorum sous la présidence de la mairesse, madame Carmelle Carrier.

Madame Édith Quirion, directrice générale/sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Carmelle Carrier, mairesse, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

122792-10-2016 Il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 20: Autres items:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2016 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 26 SEPTEMBRE 2016

LÉGISLATION

4. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 550-2016 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE DES DÉPENSES
5. EAUX PARASITAIRES : SOUMISSION – INSPECTION TÉLÉVISÉE

AQUEDUC – ÉGOUTS – ORDURES

6. MISE À NIVEAU - EAU POTABLE : DÉBITMÈTRE
7. RÉGIE INTERMUNICIPALE: PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8. CONTRAT : RESPONSABLE DE L'URBANISME

9. MAISON POUR PERSONNES ÂGÉES

FINANCES

10. COMPTES DU MOIS

TRAVAUX PUBLICS

11. OFFRE DE SERVICES - TRAVAUX DE RÉFECTION : RANG 9 SUD / ROUTE DES BOURQUE (INTERSECTION JUSQU'AU 165 ROUTE DES BOURQUE)

12. ACHAT : ÉQUIPEMENTS D'HIVER

13. STATIONNEMENT-HÔTEL DE VILLE : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 1

14. RANG ST-HENRI EST – PONCEAU : EMBAUCHE D'UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. SERVICE DES LOISIRS

15.1 RÉNOVATION – HÔTEL DE VILLE

15.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : SPECTACLE DE LA RELÈVE

15.3 SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE 2016-2017

15.4 BIBLIOTHÈQUE L'ENVOLUME: PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

16. SERVICE DES INCENDIES : CONCEPTION - PLAN D'INTERVENTION

PERSONNEL - ÉLU

17. FORMATION DES ÉLUS 2017

18. CORRESPONDANCE

19. RAPPORT DES COMITÉS

20. AUTRES ITEMS

- LAC RAQUETTE : DIMINUTION DE LA LIMITE DE VITESSE À 50 KM/H
- RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 3 : PONCEAU RANG STE-EVELINE

- BOIS – JEUX D’EAU
- FOSSE SEPTIQUE – REJET : 675, RANG 9 SUD
- IMPLANTATION D’UN CONTENEUR TEMPORAIRE :
38, 1^{ÈRE} RUE LECLERC
- DÉBITAGE DE BOIS : 22, RUE DES ANCÊTRES
- ABRI À BATEAU : 54, 1^{ÈRE} RUE DU LAC-AUX-CYGNES
- EMBAUCHE : PRÉPOSÉ À L’ENTRETIEN DE LA GLACE
- DEMANDE D’EXCLUSION À LA CPTAQ

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

22. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Madame Carmelle Carrier, mairesse, invite monsieur Bastien Thibodeau, responsable local en urbanisme à se présenter aux personnes présentes.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2016 ET DE LA SÉANCE D’AJOURNEMENT DU 26 SEPTEMBRE 2016

122793-10-2016 **Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 et de la séance d’ajournement du 26 septembre 2016;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accepter les procès-verbaux susmentionnés rédigés par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

4. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 550-2016 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE DE DÉPENSES

Le conseiller, monsieur Marc Grenier, donne un avis de motion pour l’adoption du règlement numéro 550-2016 décrétant les règles de contrôle des dépenses.

5. EAUX PARASITAIRES : SOUMISSION – INSPECTION TÉLÉVISÉE

122794-10-2016 **Considérant** que le conseil municipal a procédé à un appel d’offres par invitation pour l’inspection télévisée ainsi que des tests de fumée sur une partie du réseau d’égout sanitaire ;

Considérant que la municipalité a reçu 4 soumissions et elles se lisent comme suit :

Proposition	Montant 2016	Montant 2017
Can-explore	29 843.00\$	27 375.60\$
H2O enviro	33 994.51\$	35 782.94\$
LCS	35 538.75\$	36 910.94\$
Véolia	35 483.06\$	31 911.03\$

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à la

majorité des conseillers présents (5 pour un contre) de retenir la plus basse soumission soit celle de CAN-Explore au montant de vingt-sept mille trois cent soixante-quinze dollars et soixante sous (27 375,60 \$) ; les travaux seront effectués au printemps 2017.

6. MISE À NIVEAU – EAU POTABLE : DÉBITMÈTRE

122795-10-2016 Considérant que le débitmètre de l'usine de filtration pour l'eau potable commence à faire défaut;

Considérant qu'il est nécessaire de le remplacer;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'un débitmètre auprès de la compagnie Les Pompes M.C. (9316-7328 QUÉBEC INC) pour la somme de quatre mille trente et un dollar et cinquante sous (4 031,50 \$), taxes en sus ainsi que les accessoires (papillon à bride, bride adaptable et boulons) servant à l'installation auprès de la compagnie Réal Huot pour la somme de mille cent dix-huit dollars et quarante-neuf sous (1 118,49 \$), taxes en sus.

7. RÉGIE INTERMUNICIPALE : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

122796-10-2016 Considérant que la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a déposé son budget pour l'année financière 2017 d'un montant de 4 415 234 \$ représentant une augmentation d'environ 3 % par rapport à l'année 2016;

Considérant que les municipalités, parties à l'entente, doivent se prononcer sur ledit budget;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter, comme présenté, le budget de l'année financière 2017 de la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, dont la quote-part de notre municipalité, s'élève à 113 111 \$; les documents déposés font partie intégrante de la présente résolution.

Les membres du conseil désirent obtenir les coûts d'enfouissement et de recyclage en vue de mettre en place un plan de communication afin d'informer la population de l'économie potentielle reliée à la pratique du recyclage. Ce point sera traité à la prochaine séance.

8. CONTRAT : RESPONSABLE DE L'URBANISME

122797-10-2016 Considérant que la compagnie Sherix expertise, responsable locale pour l'émission des permis en urbanisme et pour les cours d'eau informe le conseil municipal d'une augmentation de ces tarifs ;

Considérant que le conseil municipal désire négocier ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de soumettre à la compagnie Sherix Expertise une contre-proposition; advenant, une acceptation par les parties la mairesse et la directrice générale/secrétaire-trésorière sont autorisée à signer le contrat de service.

9. MAISON POUR PERSONNES ÂGÉES

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

10. COMPTES DU MOIS

122798-10-2016 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la liste de comptes telle que présentée :

		DATE		NO CHEQUE		MONTANT
		CHEQUE		DÉBUT	FIN	TOTAL
1	FACTURES PAYÉES	2016-09-19	C1600346	C1600347		27 646,04 \$
2		2016-09-19	L1600079	L1600081		1 660,03 \$
3		2016-09-19	P1600198	P1600200		39 153,96 \$
4	ANNULATION CHÈQUES	2016-09-19				(28 592,05) \$
5		2016-09-22	C1600348	C1600349		1 180,77 \$
	TOTAL:					41 048,75 \$
6	FACTURES À PAYER AU:	2016-09-30	C1600350	C1600371		37 962,73 \$
7	FACTURES PAIEMENTS DIRECTS	2016-09-30	P1600201	P1600211		6 694,69 \$
8	FACTURES EN LIGNE	2016-09-30	L1600082	L1600083		746,68 \$
9	FACTURES À PAYER AU:	2016-09-30	C1600372	C1600373		66 601,23 \$
10	FACTURES PAIEMENTS DIRECTS	2016-09-30	P1600212	P1600216		2 172,43 \$
11	FACTURES À PAYER AU:	2016-09-30	C1600374	C1600380		4 303,95 \$
12	FACTURES EN LIGNE	2016-09-30	L1600084	L1600086		10 210,47 \$
13	FACTURES PAIEMENTS DIRECTS	2016-09-30	P1600217			1 219,00 \$
	TOTAL:					129 911,18 \$
	SALAIRES BRUTS DU MOIS	période		9		25 416,35 \$
	TOTAL AU:	2016-09-30				196 376,28 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je soussignée, Édith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2016 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 122798-10-2016.

Édith Quirion, D. G.- Sec.-Trés.

11. OFFRE DE SERVICES – TRAVAUX DE RÉFECTION : RANG 9 SUD / ROUTE DES BOURQUE (INTERSECTION JUSQU'AU 165 ROUTE DES BOURQUE)

122799-10-2016 Considérant qu'en vertu des résolutions numéros 122763-09-2016 et 122764-09-2016, des offres de services ont été demandées aux firmes WSP et Equip Solutions pour une étude préliminaire au printemps 2017 incluant l'inspection des ponceaux et la prise en note des déficiences de la chaussée afin d'inscrire les interventions sur la coupe type de la structure de chaussée choisie par le conseil municipal ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme d'ingénieurs WSP pour la somme de quatre mille huit cent vingt-cinq dollars (4 825 \$), taxes en sus pour les travaux cités en préambule.

12. ACHAT : ÉQUIPEMENTS D'HIVER

122800-10-2016 Il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat des équipements d'hiver détaillés ci-dessous :

ARTICLE	NB. D'UNITÉ
Lame mobile 7/8x6x12 – GBN Recouvert caout – Nordik Blades	12
Lame CA-GBN 7/8 x 6 x 48 6PB :5/8 (4-8cc)	3
Lame à bloc 3/4X6X40 5PB : 5/8 (4-8cc))	3
Peigne CA-GBN-Courbé – 3/4X5X36 7PB :5/8 (3-3-6cc)	4
Peigne CA-GBN-Courbé – 3/4X5X48 9PB :5/8 (3-3-6cc)	2
Sabot 2Tr :5/8 (8cc) – 7089 TEN 106100013	2
Nez acier T.P.	1
Boulon 5/8 X2 1/2 PB	125
Ecrou 5/8 – Box 1 1/16 – NUT – 58HD	125

Des prix devront être demandés à deux compagnies minimum ; de retenir la plus basse soumission.

13. STATIONNEMENT – HÔTEL DE VILLE : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 1

122801-10-2016 **Considérant** que les travaux de réfection du stationnement de l'Hôtel de Ville sont en cours ;

Considérant que l'entrepreneur a déposé sa demande de paiement numéro 1 d'un montant de cinquante-cinq mille sept cent cinquante-deux dollars et quarante-deux sous (55 752,42 \$), taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement comme mentionné en préambule.

14. RANG ST-HENRI EST – PONCEAU : EMBAUCHE D'UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE

122802-10-2016 **Considérant** que des membres du conseil ont décelé des fissures longitudinales à l'intérieur des tuyaux de béton installés dans le ruisseau Veilleux, rang St-Henri Est ;

Considérant qu'une première analyse a été effectuée par un ingénieur en béton ;

Considérant que le conseil municipal désire obtenir une deuxième opinion, mais cette fois, par un ingénieur en structure ;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme ESM afin d'obtenir un rapport d'une vue d'ensemble des tuyaux ainsi qu'un estimé des travaux d'inspection future.

15. SERVICE DES LOISIRS

15.1 RÉNOVATION – HÔTEL DE VILLE

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

15.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : SPECTACLE DE LA RELÈVE

122803-10-2016 **Considérant** que le service des loisirs en collaboration avec le comité de l'OTJ organise, le samedi 26 novembre prochain, un projet de manifestation culturelle de la jeune relève amateur intitulé : Spectacle de la relève;

Considérant qu'une aide financière est disponible auprès de l'URLS de la Chaudière-Appalaches ;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater madame Marie-Soleil Gilbert, coordonnatrice aux loisirs et à la culture à déposer une demande d'aide financière à l'URLS de la Chaudière-Appalaches pour la réalisation du projet du spectacle de la relève.

15.3 SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE 2016-2017

Monsieur René Dubois, surveillant à la patinoire, saison 2015-2016, n'est pas intéressé à reprendre le poste. Madame Pierrette Côté, contractante pour le restaurant de l'OTJ avise la municipalité qu'elle est en mesure de surveiller la patinoire à même son contrat.

15.4 BIBLIOTHÈQUE L'ENVOLUME : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

16. SERVICE DES INCENDIES : CONCEPTION – PLAN D'INTERVENTION

122804-10-2016 **Considérant** que monsieur François Poirier a suivi plusieurs formations, au cours des dernières années, en vue de l'obtention de son titre de préventionniste ;

Considérant que le processus de reconnaissance est en cours ;

Considérant que dans l'attente, monsieur Poirier peut contracter et signer des plans d'intervention ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de monsieur François Poirier à titre de préventionniste ; d'autoriser la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat de service.

17. FORMATION DES ÉLUS 2017

122805-10-2016 Considérant que le conseil municipal désire mettre en place un programme établissant les règles à l'égard de la formation des élus pour l'année 2017 ;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à la majorité des conseillers présents (5 pour 1 contre monsieur Jean-Louis Bonin) de mettre en place le programme suivant :

- L'inscription sera complétée par le personnel du bureau municipal ;
- Un maximum de deux (2) cours par élu pour l'année 2017 sera défrayé par les fonds de la municipalité ;
- L'inscription est non transférable à un autre élu ;
- Les frais afférents seront remboursés à l'élu avec présentation du certificat de réussite remis par la FQM ;
- Advenant que l'élu ne se présente pas à la formation, ce dernier devra rembourser les frais d'inscription à la municipalité.

18. CORRESPONDANCES

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de septembre 2016. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

19. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Jean-Louis Bonin, conseiller délégué au sein du comité du 125^e anniversaire de la municipalité, fait un compte-rendu de la dernière réunion.

Madame Josette Labbé, conseillère responsable de la culture, fait un compte-rendu des activités ayant eu lieu au cours de la fin de semaine de la culture du 30 septembre au 2 octobre 2016.

Monsieur Éric Rouillard, conseiller responsable des loisirs, fait un compte-rendu de l'état d'avancement des travaux pour l'aménagement des jeux d'eau et de l'irrigation du terrain de soccer naturel.

20. AUTRES ITEMS

- **LAC RAQUETTE : DIMINUTION DE LA LIMITE DE VITESSE À 50 KM/H**

122806-10-2016 Considérant que lors de la dernière assemblée générale des Riverains du Lac Raquette, les personnes présentes ont demandé de réduire les limites de vitesse autour du lac et de revoir le positionnement des panneaux de signalisation ;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à la majorité des conseillers présents (5 pour 1 contre monsieur Jean-Louis Bonin) d'acquiescer à la demande des riverains et de réduire les limites de vitesse à

50 Km/h sur le rang St-Guillaume-du-Lac-Raquette entre la 6^e rue et la 3^e rue du Lac-Raquette ainsi que sur la Route des Bourque entre la 3^e rue du Lac-Raquette et le 124, Route des Bourque.

- **RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 3 :
PONCEAU RANG STE-EVELINE**

122807-10-2016 Considérant que les travaux de réfection du ponceau dans le rang Ste-Eveline sont terminés et que la compagnie RJ Dutil a déposé un cautionnement d'entretien;

Considérant que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan recommande au conseil municipal de libérer la retenue contractuelle d'un montant de six mille deux cent quatre-vingt-dix-huit dollars et cinquante-cinq sous (6 298,55 \$), taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement mentionné en préambule.

- **BOIS – JEUX D'EAU**

122808-10-2016 Considérant que quatre (4) arbres ont été coupés près du terrain de soccer naturel afin de préparer le terrain en vue de l'aménagement des jeux d'eau ;

Considérant que la municipalité doit se départir du bois ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre gratuitement le bois cité en préambule à monsieur Jean-Marc Lachance de notre municipalité.

- **FOSSE SEPTIQUE – REJET : 675, RANG 9 SUD**

122809-10-2016 Considérant que le propriétaire du 675, Rang 9 Sud a déposé une demande de permis d'installation septique ;

Considérant que l'aménagement d'un champ de polissage est impossible dans ce secteur dû à la présence de puits ;

Considérant que l'installation d'un système Ecoflo FDI (système de traitement tertiaire) incluant l'ajout d'un filtre de désinfection avec rejet au fossé du Rang 9 Sud remédierait à la situation ;

Considérant que l'empreinte écologique est pratiquement nulle ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le propriétaire du 675, Rang 9 Sud à rejeter ses eaux filtrées de son installation septique citée en préambule dans le fossé dudit Rang 9 Sud.

- **IMPLANTATION D'UN CONTENEUR TEMPORAIRE : 38,
1^{IERE} RUE LECLERC**

122810-10-2016 Considérant qu'au cours de l'année 2016, les propriétaires du 38, 1^{ière} Rue Leclerc devaient construire une résidence et un garage ;

12333-2016

Considérant que suite à des impondérables, la construction du garage a été retardée au printemps 2017 ;

Considérant que pour entreposer leurs effets personnels, lesdits propriétaires désirent installer temporairement un conteneur aux dimensions suivantes : dix (10) pieds de largeur par vingt-quatre pieds (24) de longueur par huit (8) pieds de hauteur ;

Considérant que ledit conteneur empiéterait de quelques pieds sur la propriété voisine, lot numéro 4 698 633, appartenant à l'un des membres de la famille des demandeurs ;

Considérant que cette demande ne respecte pas les règlements d'urbanisme ;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé de refuser la demande citée en préambule. Cette proposition est rejetée à la majorité des conseillers présents (1 pour 5 contre dont monsieur Jean-Louis Bonin) ;

Il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande décrite en préambule ; d'autoriser la mairesse et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer le protocole d'entente dans laquelle les propriétaires s'engagent à construire leur garage au printemps 2017 et à se départir du conteneur au plus tard le 15 juin 2017.

- **DÉBITAGE DE BOIS : 22, RUE DES ANCÊTRES**

122811-10-2016 **Considérant** que la municipalité a reçu une plainte à l'effet que le propriétaire du 22, rue des Ancêtres débite des billots de bois pour en faire du bois de chauffage sur sa propriété privée en vue de la vente ;

Considérant que sa propriété est située en zone résidentielle et que des activités commerciales y sont prohibées ;

Considérant que ledit propriétaire demande l'autorisation de terminer le débitage des billots restants et demande l'autorisation de poursuivre ces activités au cours de l'année 2017 ;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé d'interdire au propriétaire du 22, rue des Ancêtres de poursuivre les activités décrites en préambule. Cette proposition est rejetée à la majorité des conseillers présents (1 pour 5 contre dont monsieur Jean-Louis Bonin).

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

- **ABRI À BATEAU : 54, 1^{ÈRE} RUE DU LAC-AUX-CYGNES**

122812-10-2016 **Considérant** que le responsable local en urbanisme considère l'abri à bateau situé au 54, 1^{ère} rue du Lac-aux-Cygnés comme dangereux et qu'il présente un danger pour la sécurité ;

Considérant qu'un avis de non-conformité au règlement de construction a été expédié au propriétaire;

Considérant que ledit propriétaire demande à la municipalité de conclure une entente l'autorisant à présenter une demande de permis de construction au

12334-2016

cours du mois d'avril 2017 et de compléter la construction d'un nouvel abri à bateau au plus tard le 3 juillet 2017;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande du propriétaire du 54, 1^{ière} rue du Lac-aux-Cygnés; d'autoriser la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le protocole d'entente aux conditions citées en préambule.

- **EMBAUCHE : PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE LA GLACE**

122813-10-2016 Considérant que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre a ouvert un poste de préposé à l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2016-2017;

Considérant que le comité de sélection recommande l'embauche de M. Dylan Pépin;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher monsieur Dylan Pépin pour l'entretien de la glace, saison hivernale 2016-2017; d'autoriser la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de travail de M. Pépin; ledit contrat de travail fait partie intégrante de la présente résolution.

- **DEMANDE D'EXCLUSION À LA CPTAQ**

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

22. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

122814-10-2016 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance à lundi le 18 octobre 2016 à 19 h 30. Il est 20 h 51.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Carmelle Carrier, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

« Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro 122794-10-2016 pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal. »

CARMELLE CARRIER, MAIRESSE

ÉDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.